



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS**

RÈGLEMENT 452-2022

RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 223 844 \$ POUR LE PROJET DE RÉFECTION DE LA TOITURE DU PRESBYTÈRE, ET POUR PAYER CETTE SOMME, AUTORISER UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 223 844 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois juge qu'il est nécessaire d'investir dans la réfection de la toiture du presbytère ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné lors de la séance tenue le 11 avril 2022 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par la conseillère Sophie Lajeunesse, il est résolu que le Règlement numéro 452-2022 soit et est adopté pour valoir à toutes fins que de droit et qu'il soit et est par le présent règlement ordonné, statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à procéder aux travaux de réfection de la toiture du presbytère, selon les coûts décrits dans le document signé par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général, le 4 avril 2022, et joint au présent règlement sous l'annexe A pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 223 844 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 223 844 \$ sur une période de **25 ans**.

ARTICLE 5 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles du coût total pour les travaux de réfection de la toiture du presbytère, y compris la juste proportion des frais incidents et taxes applicables, il est, par le présent règlement, imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables, bâtis ou non bâtis, situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 8 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE TENUE LE 3 MAI 2022.

FAIT ET SIGNÉ à Saint-Félix-de-Valois, ce onzième jour du mois de mai deux mille vingt-deux.

Pierre Lépicier
Maire suppléant

Jeannoé Lamontagne
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion
11-04-2022

Adopté le
03-05-2022

Approbation ministre

Entrée vigueur



ANNEXE A

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 452-2022 (RÉFECTION DE LA TOITURE DU PRESBYTÈRE)

	NOTES	ARTICLE 5
ESTIMATION DES COÛTS	*	180 000 \$
IMPRÉVUS	10%	18 000 \$
SOUS-TOTAL 1		198 000 \$
HONORAIRES PROFESSIONNELS	**	9 000 \$
SOUS-TOTAL 2		207 000 \$
TAXES NETTES	4.9875%	10 324 \$
SOUS-TOTAL 3		217 324 \$
FRAIS DE FINANCEMENT	3%	6 520 \$
TOTAL		223 844 \$

* Selon l'estimation de Héту-Bellehumeur architectes inc. en date du 24 mars 2022.

PRÉPARÉ PAR :

Jeannoé Lamontagne, directeur général

EN DATE DU :

4 AVRIL 2022



Hétu-Bellehumeur architectes inc.

435, boul. Ste-Anne, Bureau 203, Joliette, Québec, J6E 5A1
Tél.: 450-755-4441 Fax: 450-755-1068 hba@hbarchitectes.ca

Joliette, le 24 mars 2022

Municipalité de Saint-Félix-de-Valois
600, Chemin Joliette
Saint-Félix-de-Valois, Québec JOK 2M0

a/s de: Monsieur Élie Marsan-Gravel, directeur des services techniques

Objet: **Réfection de la toiture métallique**
Presbytère de Saint-Félix-de-Valois
Dossier 21-3604

Monsieur,

Suite à la préparation des documents de soumissions pour la réfection de la toiture du presbytère de Saint-Félix-de-Valois l'an dernier, voici notre estimation budgétaire pour la réalisation des travaux.

La surface de toit à recouvrir est de l'ordre de 5 000 pieds carrés, en plus des lucarnes et de la partie arrondie au-dessus de l'entrée principale.

Une recherche auprès de fabricants et installateurs nous indique que le coût unitaire à prévoir pour le remplacement de la tôle est de l'ordre de 30\$ / pl.²

Tel que discuté, nous avons inclus au projet les barrières à neige pour protéger les parties basses de l'immeuble.

Nous en venons donc à l'estimation suivante:

Enlèvement et remplacement de la tôle:	5 000 pi ² x	30\$	=	150 000 \$
Réparations éventuelles du pontage de bois (allocation):				10 000 \$
Recouvrement de 7 lucarnes et du dôme (allocation):				10 000 \$
Barrières à neige:				10 000 \$

Coût estimé des travaux (budgétaire):	180 000 \$
---------------------------------------	------------

Ces montants n'incluent pas les taxes applicables et les honoraires professionnels.

Certains travaux connexes (réfection des soffites et peinture des corbeaux, gouttières...) n'ont pas été incluses et pourront ajoutés à la phase de réaménagement de l'immeuble.

Nous espérons que les renseignements qui précèdent vous seront utiles pour la poursuite de ce dossier.

Veillez recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

Pierre Hétu, architecte
Hétu-Bellehumeur architectes inc.

Hétu-Bellehumeur architectes inc

Page 1.



Hétu-Bellehumeur architectes inc.

435, boul. Ste-Anne, Bureau 203, Joliette, Québec, J6E 5A1
Tél.: 450-755-4441 Fax: 450-755-1068 hba@hbarchitectes.ca

Joliette, le 15 avril 2021

Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

600, Chemin Joliette
Saint-Félix-de-Valois, Québec J0K 2M0

a/s de Monsieur Élie Marsan-Gravel,
directeur des services techniques

Objet: **Réfection et réaménagement du Presbytère de Saint-Félix-de-Valois**
Services d'architectes
Dossier 21-3604

Monsieur,

À votre demande, il me fait plaisir de vous transmettre notre offre de **services d'architectes** dans la cadre du projet de réfection du presbytère de Saint-Félix-de-Valois.

Nous traiterons en priorité le problème d'étanchéité de la toiture.

Dans un deuxième temps, nous évaluerons les possibilités de réaménagement de l'immeuble pour le rendre conforme aux normes et l'adapter aux besoins des clientèles que la municipalité veut y installer.

Nous ne traiterons pas des éléments de mécanique et électricité. Si des problématiques sont signalées par les usagers concernant ces disciplines, nous vous recommanderons de retenir les services de spécialistes en ces matières pour étude et recommandations.

Pour le présent mandat, nos services seront les suivants:

- Visite sur place et discussion avec les responsables
- Relevés pertinents et mise en plan pour établir les conditions existantes
- Rencontres avec les représentants de la municipalité pour préciser les besoins
- Vérification des exigences du Code du bâtiment
- Préparation d'esquisses d'aménagement
- Préparation d'un budget pour la réalisation

L'échéancier de réalisation du projet pourrait être le suivant:

- | | |
|-----------------------|---|
| • Mai 2021 | Recommandations pour l'étanchéité de la toiture |
| • Juin 2021 | Relevés et mise en plan de l'existant |
| • Juillet – août 2021 | Esquisses de réaménagement |

Nous vous proposons de rendre ces services à **taux horaire**. Nous vous suggérons de prévoir un budget d'honoraires d'environ **neuf mille dollars**.

3604os.doc

Page 1



Pour votre information, voici les taux horaires actuellement en vigueur:

- | | |
|--|-------|
| • Alain Bellehumeur, architecte | 140\$ |
| • Pierre Héту, architecte | 140\$ |
| • Jacques Bellemare, technicien senior | 95\$ |
| • Véronique Beaucage, architecte | 85\$ |
| • Audrey Asselin, technicienne | 70\$ |
| • Georges Engloner, technicien | 65\$ |

Ne sont pas inclus dans les honoraires ci-dessus:

- les **taxes** applicables (TPS et TVQ)
- les honoraires d'ingénieur, si requis

Les honoraires seront payables sur réception de factures, en fonction de l'avancement de notre mandat.

Nous sommes heureux de participer à ce projet et espérons le tout à votre entière satisfaction. Nous demeurons à votre disposition pour tout autre renseignement dont vous pourriez avoir besoin.

Veuillez accepter, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Alain Bellehumeur, architecte
HÉTU-BELLEHUMEUR ARCHITECTES INC.